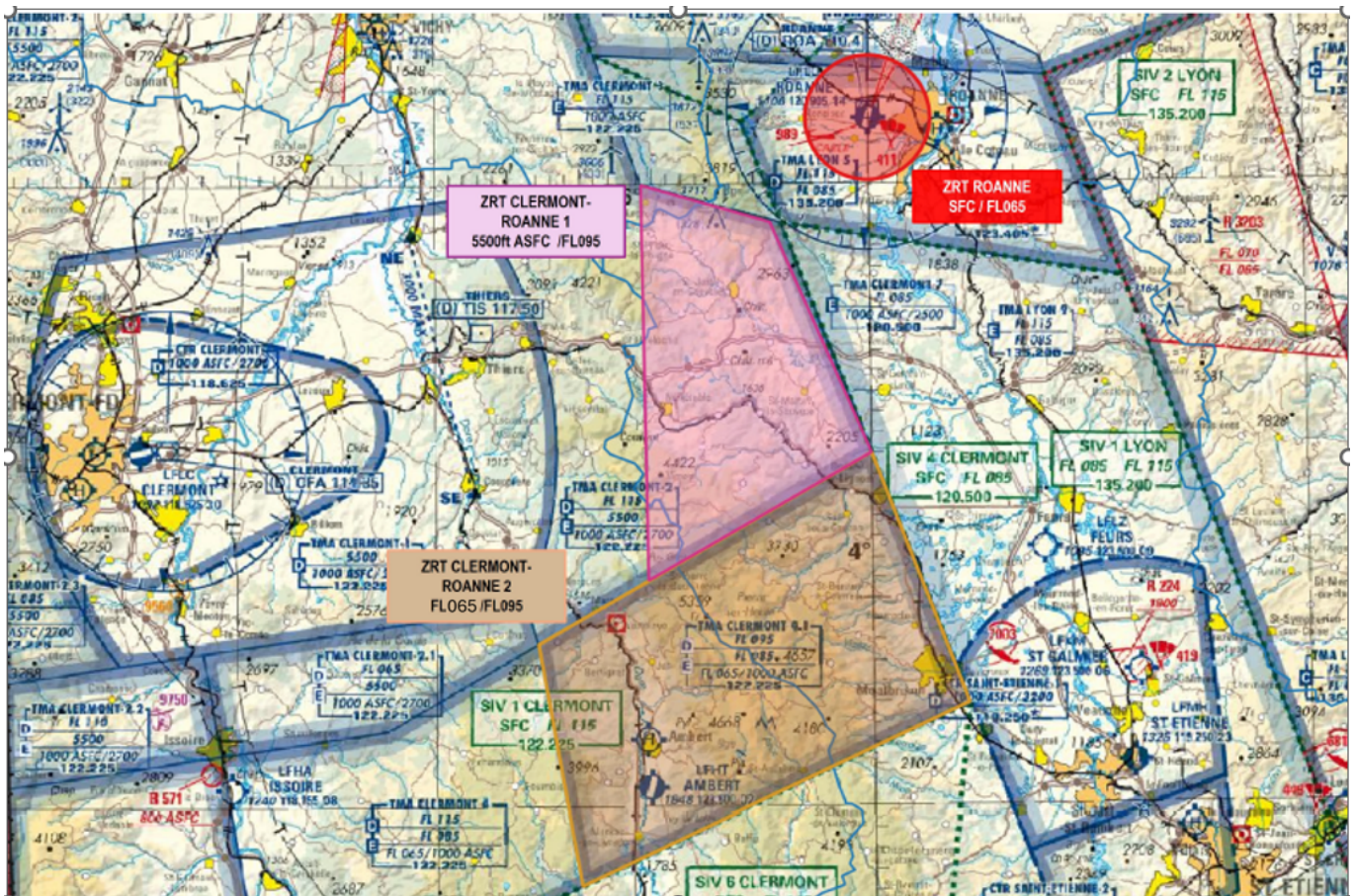


Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) à l'occasion du championnat régional de vol à voile Rhône-Alpes dans la région de Clermont-Ferrand (63) et Roanne (42)

En vigueur : Du vendredi 08 mai au dimanche 17 mai 2026

Lieux : FIR : Marseille LFMM - AD : ROANNE LFLO

ZRT ROANNE, ZRT CLERMONT-ROANNE 1 ET 2



ACTIVITÉ

Championnat régional de vol à voile

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT ROANNE**

- Du 08 mai 2026 au 17 mai 2026 de 0800 à 1330 - *Activable entre 0800 et 1330*

ZRT CLERMONT-ROANNE 1 / ZRT CLERMONT-ROANNE 2

- Du 08 mai 2026 au 17 mai 2026 de 1100 à SS - *Activable*

INFORMATION DES USAGERS

- CLERMONT INFO : 120,675 MHz 122,225 MHz
- ROANNE INFO : 120,905 MHz *seulement ZRT ROANNE*
- SAINT YAN APP : 123,405 MHz 119,505 MHz *seulement ZRT ROANNE*

GESTIONNAIRES

Directeur de compétition

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**ZRT ROANNE :**

Contournement obligatoire sauf pour :

- les planeurs et remorqueurs participant à la compétition ;
- les aéronefs basés ;
- les aéronefs ayant obtenu l'accord du gestionnaire de la ZRT ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

ZRT CLERMONT-ROANNE 1 et 2 :

CAG IFR, CAM I/T/V : contournement obligatoire sauf accord du gestionnaire.

CAG VFR : contact radio obligatoire sur la fréquence Clermont INFO 122.225 MHz sauf aéronefs participant au championnat (qui seront en écoute seulement).

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT ROANNE	ZRT CLERMONT-ROANNE 1	ZRT CLERMONT-ROANNE 2
<p>LIMITES LATÉRALES cercle de 3 NM centré sur ARP 46°03'10"N- 003°59'59"E</p>	<p>LIMITES LATÉRALES 45°47'00"N - 004°00'00"E 45°40'54"N - 003°44'35"E 46°00'00"N - 003°44'16"E 45°58'10"N - 003°53'10"E 45°47'00"N - 004°00'00"E</p>	<p>LIMITES LATÉRALES 45°47'00"N - 004°00'00"E 45°34'54"N - 004°06'32"E 45°26'14"N - 003°39'54"E 45°37'50"N - 003°37'00"E 45°47'00"N - 004°00'00"E</p>
<p>LIMITES VERTICALES SFC / FL 065</p>	<p>LIMITES VERTICALES 5500 ft ASFC / FL 095</p>	<p>LIMITES VERTICALES FL 065 / FL 095</p>

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur de compétition : tél +33 (0)6.18.95.56.60

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Voltige 6836 ROANNE Aérodrome (42) suspendue pendant l'activation de la ZRT ROANNE.
